



AVIS PUBLIC

Appel d'offres 2023-08-PUB Services professionnels Gestion du complexe aquatique en impartition

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

La Ville de L'Île-Perrot demande des soumissions pour confier en impartition les activités liées à la gestion complète de son nouveau complexe aquatique extérieur durant la période allant du 1^{er} juin jusqu'au 15 septembre de chacune des années du contrat. Le contrat s'étalera sur trois ans à compter de 2023 et pourra être renouvelé en 2026 et 2027.

Toute personne ou entité intéressée à présenter une offre en réponse à cet avis doit se procurer les documents d'appel d'offres par l'entremise du système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse SEAO.ca. Les documents peuvent être commandés **à compter du 1^{er} mars 2023**, selon les conditions d'utilisation du site.

Pour être recevable, toute soumission doit être déposée, sous pli cacheté, à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1, **le 20 mars 2023, au plus tard à 11 h** (heure légale du Québec), conformément aux modalités prévues dans les documents d'appels d'offres. Aucune soumission transmise par voie électronique ou par télécopieur ne sera acceptée.

Les enveloppes contenant l'offre de service seront ouvertes publiquement en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville, le même jour, dans les minutes suivant l'heure limite. À cette étape, seuls les noms des soumissionnaires seront dévoilés.

Le soumissionnaire doit avoir un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords de libéralisation des marchés publics applicables.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le soumissionnaire.

Donné à L'Île-Perrot, ce 23 février 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière